

PAR COURRIEL

Québec, le 13 mars 2024

Monsieur Simon Jolin-Barrette  
Leader parlementaire du gouvernement  
Édifice Pamphile-Le May  
1<sup>er</sup> étage, bureau 1.39  
1035, rue des Parlementaires  
Québec (Québec) G1A 1A4  
leader.sjb@assnat.qc.ca

Cher collègue,

Le 7 février 2024, la députée des Mille-Îles, M<sup>me</sup> Virginie Dufour, déposait une pétition à l'Assemblée nationale demandant que la ministre des Affaires municipales intervienne à l'égard des décisions prises par la Ville de Laval en matière d'aménagement du territoire dans le cadre du projet de la Cité du cinéma.

Après analyse, les faits invoqués dans la pétition se rapportent essentiellement à des choix d'opportunité de la Ville de Laval, lesquels sont la prérogative politique des élus municipaux. Il en va de même des questions relatives à l'acceptabilité sociale. Concernant ces choix, il n'appartient pas au gouvernement d'intervenir.

Par ailleurs, concernant l'intervention réclamée par la pétition, précisons que la Commission municipale du Québec (CMQ) ne pourrait être chargée d'enquêter sur un dossier de nature procédurale, à moins qu'il n'y ait des enjeux d'intégrité municipale, d'éthique ou de déontologie en cause. Elle ne pourrait pas non plus être chargée d'évaluer la conformité d'une planification territoriale aux orientations gouvernementales en aménagement du territoire. Notons finalement qu'aucune disposition législative actuelle ne permettrait au gouvernement d'imposer la tenue d'un référendum à l'égard d'un projet de règlement municipal particulier.

Veuillez agréer, cher collègue, l'expression de mes sentiments les meilleurs.



ANDRÉE LAFOREST